morges
VILLE DE MORGES

**PROCES-VERBAL**
de la séance du Conseil communal
du mercredi 24 juin 2015

**N° 40 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Yvan Christinet**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
19 sont absents,
81 **sont présents**,

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Anne-Catherine AUBERT, Marc BALLY, Giuseppina BIERI, Marie-Madeleine BLESS, Thomas DESPONDS, Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA, Jacques-Alain DUFAUX, Sacha FEHLMANN, Pascal GEMPERLI, Christian HUGONNET, Sylvie JAQUET, Blaise JOTTERAND, Valérie MERINO DE TIEDRA, Alexandre OLIVEIRA, Laurent PELLEGRINO, Cédric SCHOPFER, Francesco TRUDU, Sylviane TRUDU.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Pierre TONDA**

En préambule, le Président souhaite s'adresser au Conseil communal en ces termes :

*"Mesdames et Messieurs,*

*Au terme de deux années d'essai et de la fin de mon mandat présidentiel à durée déterminée, c'est avec un brin de nostalgie que je prends ma retraite du Bureau. Cette aventure était palpitante et elle n'aurait été possible sans le concours de nombreux acteurs que je souhaite ce soir remercier sincèrement. Il s'agit de tous mes prédécesseurs qui m'ont montré les différents aspects de ce poste si important. Nos huissiers qui travaillent dans l'ombre et qui œuvrent avec les concierges communaux à une logistique parfaite. Toute l'équipe du Greffe municipal qui ne ménage pas ses efforts pour aider chaque nouvelle volée du Bureau du Conseil à*

*appliquer les us et coutumes. Une équipe du Bureau qui était joviale, efficace et très compétente. Merci pour la bonne humeur en toute circonstance et pour vos succulents desserts lors du repas du Président. Tous ces moments passés ensemble vont vraiment me manquer.*

*Il y a cette boîte aux lettres qui me fait découvrir, semaine après semaine, les acteurs locaux qui m'invitent et parmi lesquels, j'ai été très agréablement accueilli. Finalement, mes derniers remerciements vont à toute ma famille qui m'a très régulièrement soutenu pendant cette année présidentielle et qui a supporté mes longues absences répétées.*

*J'aimerais vous relater certains évènements pendant cette année au poste de président. Passé l'écueil du 1er août, et pour me mettre en forme, la première séance de Conseil se déroule dans une salle de gymnastique comme aujourd'hui, avec un nouveau secrétaire. C'est lors d'une intervention de mes collègues Verts que j'ai eu le droit à un cours express de remise à niveau par un juriste méticuleux qui me rappela le sens temporel d'une interpellation.*

*A la troisième séance et après moultes annonces dans la presse pour un poste de secrétaire suppléant, nous arrivons enfin à compléter notre staff grâce au réseau de notre secrétaire. Merci Frédéric.*

*Et puis, il y a ce suspense insoutenable du règlement du Conseil tant attendu et qui ne vient pas. Nous avons pu ainsi écouler le stock de la version du 3 mai 2006 avec l'assermentation de pas moins de 10 personnes qui ont changé pendant cette année.*

*Un sujet qui a eu un épilogue plus rapide, mais avec quelques soubresauts couplés à un retrait de l'ordre du jour, vous l'aurez compris, il s'agit du sort du poste du secrétariat qui finalement a été soldé favorablement lors de la séance du 1er avril. En ouvrant la discussion, une seule main se lève et à ce moment très précis, une Conseillère communale s'exprime avec son cœur "Ah non !" C'était si spontané que l'intervenant futur était condamné à ne pas être suivi dans ses propositions.*

*Dans ce mandat, il y a aussi ce rendez-vous trimestriel incontournable qu'est le dimanche des votations. Ce moment qui débute autour de croissants avec parfois, pour certains, presque deux heures de sommeil à leur actif et pour un autre, emporté par sa passion, qui ne peut s'empêcher de refaire tout le débat national et cantonal durant ces quatre heures de dépouillement. Forcément, après cela donne soif. Heureusement que Jean-Louis met toujours une bouteille au frais.*

*Le Bureau tient d'ailleurs à remercier l'entier du Conseil pour l'achat de la machine à compter les bulletins, merveille de technologie, qui, bulletin après bulletin, nous affiche les résultats en direct, ce qui nous permet de débuter nos travaux un petit peu plus tard, parfois en effectif réduit, et de rendre toujours nos résultats avant le repas de midi.*

*Finalement, ce poste de président offre un troisième volet, puisque nous avons la chance d'avoir une tâche de représentation. J'ai eu l'occasion d'avoir des rencontres privilégiées qui m'ont permis de tisser des liens avec certaines sociétés locales, sportives ou culturelles (j'y ai retrouvé mon professeur de tennis de table). J'y ai vu*

*aussi des acteurs locaux en côtoyant leur vie de terrain hors de nos envolées lyriques dont certains ont le secret. Et c'est surtout un moment d'échange avec les équipes communales, la population, les Municipalités d'ici et d'ailleurs et même des représentations consulaires. Mais cette opportunité se paie parfois au prix fort : le discours. Ahah, ce syndrome de la page blanche. La version 6 qui ne convient toujours pas, l'ordre de passage dans les interventions puis revisiter ce sujet formidable qu'est le 1er août. Mais ces défis sont très stimulants.*

*En résumé, je ne regrette rien de ces expériences humaines, même si une année de présidence, c'est court pour atteindre tous les objectifs qu'on peut se fixer. D'ailleurs, permettez-moi de déposer un vœu à la Municipalité et aux futurs présidents. Puisque la salle du Conseil a tendance à varier géographiquement et bien pourquoi pas suivre cette dynamique. Vœu 1 du Président (et il n'y en aura qu'un) : si la météo le permet, envisager annuellement une séance du Conseil à l'extérieur, par exemple au Parc de l'Indépendance.*

*Finalement, il me reste à souhaiter bien du plaisir à mon successeur – Cher Laurent – car si j'ai parfois ressenti des petites secousses, les répliques qui viendront pendant cette année électorale sont certainement d'une toute autre ampleur.*

*En vous souhaitant une très bonne soirée et un très bel été 2015. Votre Président."*

Le Président ajoute 3 points à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point 6 (nouveau) : Postulat Steven Kubler et consorts "Enfin une solution pour des loyers abordables à Morges ?" - Dépôt**
- **Point 7 (nouveau) : Motion de l'Entente Morgienne : "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens" - Dépôt**
- **Point 8 (nouveau) : Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2015

2. Communications du Bureau.

3. Communications de la Municipalité.

4. Rapports de commissions :

   N° 5/6.15 Gestion 2014
   - Rapport sur la gestion
   - Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
   - Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
   - Rapport sur les comptes

- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;

N° 23/6.15 Demande d'un crédit de CHF 9'630'000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures et de réaménagement de la chaussée à l'avenue de Marcelin et l'avenue Jean-Jacques-Cart, pour la mise en séparatif du chemin de Beausobre, pour la construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart et pour l'adaptation du passage des vélos du chemin de la Morgette, entre le chemin des Ânes et la Morges;

N° 28/6.15 Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole;

N° 31/6.15 Poste de chef de projet urbain affecté au projet Morges-Gare Sud pour une durée limitée à 3 ans.

5. Postulat du Groupe des Verts "Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

6. Postulat Steven Kubler et consorts "Enfin une solution pour des loyers abordables à Morges ?" – Dépôt

7. Motion du Groupe de l'Entente Morgienne "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens" – Dépôt

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à une majorité évidente et 2 abstentions.

*********

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2014

2. Rapports de commissions

*N° 5/6.15 Gestion 2014*
- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion

- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;

N° 23/6.15 Demande d'un crédit de CHF 9'630'000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures et de réaménagement de la chaussée à l'avenue de Marcelin et l'avenue Jean-Jacques-Cart, pour la mise en séparatif du chemin de Beausobre, pour la construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart et pour l'adaptation du passage des vélos du chemin de la Morgette, entre le chemin des Ânes et la Morges;

N° 28/6.15 Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole;

N° 31/6.15 Poste de chef de projet urbain affecté au projet Morges-Gare Sud pour une durée limitée à 3 ans.

*******

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2015

Le secrétaire apporte les modifications suivantes :

En page 1009, après l'intervention de Mme Esther Burnand, il faut rajouter : *" **M. le Municipal Denis PITTET** répond que le bâtiment a subi des déprédations et que les chances de voir une affectation pour faire revivre ce lieu sont minimes. La Municipalité devrait prendre une décision définitive avant les prochaines vacances."*

En page 1012, dans l'intervention de M. Philippe Beck, il faut rajouter au début du deuxième paragraphe "*Au nom du Groupe des Verts*".

**Mme Catherine HODEL**, au nom d'un collègue de son groupe, fait remarquer que la motion Christian Hugonnet annoncée en page 1007 n'est pas en annexe du procès-verbal.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à une majorité évidente et 3 abstentions avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau

**Le Président** annonce les résultats des dernières votations. Le taux de participation était de 47,69 %. La modification de l'arrêté fédéral sur la

procréation médicalement assistée a été acceptée par 85,6%, l'initiative sur les bourses d'études a été refusée par 65,2%, l'initiative sur l'imposition des successions a été refusée par 68,9 % et la modification de la LRTV a été acceptée à 65%.

## 3. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce 5 communications orales en sus du "Municipalité en bref" reçu par écrit.

**M. le Municipal Eric ZUGER** informe le Conseil communal de l'avancement de la réponse à la motion de Philippe Deriaz concernant la gouvernance en matière de planification de travaux et de suivi des projets de construction.

La Municipalité a créé un groupe de travail réunissant les services du Patrimoine de l'Urbanisme, des Infrastructures et des Finances afin d'apporter des réponses et des propositions claires aux questions soulevées par le postulant.

La Municipalité n'a pas encore achevé l'ensemble de ses réflexions. Elle répondra au postulat Philippe Deriaz en septembre prochain.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** annonce que la Municipalité en collaboration avec la société coopérative Cité-Derrière procédera à l'inauguration des immeubles situés En Bonjean le lundi 26 octobre dès 17h30. Il sera possible de visiter un appartement-témoin.

La Municipalité invite les Conseillères et Conseillers à réserver cette date. Une invitation officielle transmise par courriel par Cité-Derrière leur parviendra en temps voulu.

**M. le Municipal Denis PITTET** informe le Conseil communal que l'étude préliminaire pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre est terminée. L'étude a permis d'établir une vision élargie des besoins en consultant les acteurs concernés. Elle a également permis d'identifier les possibilités de développement d'intérêts publics à venir sur le site.

Une présentation sera faite au Conseil communal le mercredi 2 septembre à 19h00. Un rapport-préavis découlant de l'étude préliminaire sera déposé en octobre.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** annonce que le postulat Magali Züger a incité la Municipalité en collaboration avec le Rotary Club de Morges et un apiculteur à mettre en place 3 ruches à la rue du Parc. Celles-ci ont été installées en juin 2013 et rapidement deux nouvelles ruches ont été installées.

Fort de cette expérience sept nouvelles ruches seront installées sur la Taupinière cette année avec la même méthode de financement et de collaboration.

Une production totale de 240 kg peut être escomptée sur l'ensemble des ruches dont le profit sera versé à des œuvres d'utilité publique.

Le concours Biomasse Suisse Green Award récompense les organisations et autorités qui encouragent la valorisation raisonnable de la biomasse et notamment des déchets organiques. Cette distinction, qui souligne une gestion exemplaire de ce type de déchets, a été remise publiquement à Berne le 19 juin dernier. Elle récompense les communes qui offrent le meilleur service à leur population allant de l'information et sensibilisation à la valorisation des déchets organiques en passant par la qualité du service de collecte.

64 villes de Suisse ont fait acte de candidature à ce concours. La ville de Morges a remporté le 1er prix et une prime de CHF 5'000 qui devra être affectée à un projet en lien avec la valorisation des déchets. Pour rappel, Morges avait terminé 3e lors de la précédente édition de ce concours en 2012.

Les candidats ont, entre autres, été jugés sur la fréquence du collectage, les infrastructures de tri mises à disposition de la population, la quantité de déchets organiques collectés par habitant et la revalorisation de ceux-ci dans le cycle de vie des matières premières. Les déchets organiques représentent un poids important, mais n'ont aucune valeur calorique. C'est pourquoi ils doivent être soustraits des ordures ménagères incinérables pour être revalorisés sous forme de biogaz.

Plus de 1'870 tonnes ont été collectées à Morges l'an dernier et ont été transformés en biogaz et en compost. Cela représente l'équivalent de plus de 112'000 litres de carburant fossile.

La Municipalité tient à remercier les collaborateurs de la voirie pour leur excellent travail, mais également la population morgienne pour sa participation au tri des déchets organiques.

**Mme Magali ZUGER** remercie la Municipalité pour l'installation de ces 7 nouvelles ruches. Elle est très satisfaite de cette action qui répond parfaitement au postulat qu'elle avait déposé. Elle espère que cela va continuer dans ce sens dans l'avenir.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** demande à la Municipalité si la production de cette année sera suffisante et quand elle sera commercialisée.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond que la vente de miel sera communiquée dès qu'une date aura été retenue.

## 4. Rapports de commissions

N° 5/6.15 *Gestion 2014*

**Mme Claudine DIND-PERROCHET**, présidente de la Commission de gestion (Cogest), lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** laisse la parole aux membres du Conseil communal.

La discussion sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion selon l'art. 102 du RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 5 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 8 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 9 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 11 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Cogest.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Après avoir pris connaissance et étudié :

- le rapport de la Municipalité sur la gestion 2014,
- le rapport général de la Commission de gestion 2014,
- le rapport de chacune des sous-commissions à la gestion,
- les comptes 2014,

**décide :**

1. de donner décharge à la Municipalité pour gestion administrative de l'année 2014;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

Le Rapport sur les comptes

**Mme Patricia DA ROCHA**, présidente de la Commission des finances (Cofin), lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** revient sur les dysfonctionnements évoqués dans le rapport, notamment sur le temps donné à la Commission pour se prononcer. La Commission des finances a pu déposer son rapport pour le 5 juin dernier délai, afin qu'il puisse être transmis au Conseil à la fin de la semaine

suivante. Ce même jour à midi, le rapport a été déposé au Greffe et, en fin de journée, le rapport sur la révision a été transmis aux commissaires.

Il s'agit selon lui, soit de la provocation, soit de l'impéritie. Peut-être même que cette démarche était volontaire. Il regrette que le débat sur les comptes se fasse sans ce document.

Il a réagi immédiatement en demandant d'ajouter le vœu que le rapport de révision soit présenté à la Commission des finances 3 semaines avant le dépôt de son rapport. Les délais n'ont pas permis cet ajout. Devant ce problème de procédure, il demande s'il est possible de réintroduire un vœu a posteriori ou si cela doit passer par les questions vœux et divers pour ce faire.

**M. le Municipal Eric ZUGER** comprend la réaction de M. Busslinger. Le service des Finances fera le maximum pour que ce rapport soit transmis dans de meilleurs délais. Il tient toutefois à préciser que ce rapport a été transmis à la Commission des finances une heure après sa réception par le service.

Il n'est pas toujours simple de discuter des délais avec les mandataires qui sont chargés de nombreux comptes, notamment de la Commune et des associations intercommunales.

**Le Président** recommande, afin d'éviter un vice de forme ou un précédent, de déposer le vœu lors du point 9 de l'ordre du jour.

**M. Pierre Marc BURNAND** revient sur la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ERM durant laquelle le Comité de direction a annoncé renoncer à toute démarche en vue de réparation dans l'affaire du détournement de fonds qui a coûté près de CHF 800'000 à l'ERM, dont plus de CHF 400'000 à la ville de Morges.

Les Conseillers intercommunaux ont été, pour le moins, surpris par cette annonce et notamment par les arguments utilisés pour justifier cette décision, notamment que les fiduciaires pourraient se retourner contre le Comité de direction, respectivement le Conseil intercommunal.

Il s'inquiète de penser que des mandataires payés puissent être exempts de reproches, alors que des miliciens pourraient être mis en cause. Il revient sur le serment prêté et regrette que, dans cette affaire, ni la justice, ni la vérité, n'ait été présente. Cette situation est révoltante, mais il faut admettre que nous sommes démunis face à cette situation.

Il considère que le Conseil communal n'a pas à être plus bête que les fiduciaires qui ont des clauses de sauvegarde dans leurs contrats. Il pense qu'il est indispensable que le Conseil communal se prémunisse également.

Il dépose l'amendement suivant :

**2. (nouveau) de dire que les réserves d'usage sont expressément formulées pour le cas ou des éléments importants, susceptibles de**

**modifier ses constats et donc ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance.**

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

**M. Xavier DURUSSEL** a l'impression que la proposition de M. Burnand fait sens, mais il s'inquiète de la légalité d'un tel ajout dans les conclusions. Afin d'éviter tout vice de forme, il propose que cet amendement soit refusé et qu'il puisse être étudié pour l'année prochaine.

**M. Pierre Marc BURNAND** pense qu'il n'y a aucun problème avec cet amendement et que l'acceptation de celui-ci permettrait d'être au clair sur la situation.

**M. Xavier DURUSSEL** s'inquiète des conséquences d'un refus par le Canton du rapport en cas d'acceptation de l'amendement, notamment au niveau de la décharge.

**Mme Maria Grazia VELINI** annonce que le Groupe SPI soutient la position de M. Durussel, l'incertitude étant trop grande. Elle est d'accord que ce point soit traité à la Commission des finances pour l'année prochaine.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** comprend l'inquiétude soulevée. Toutefois, si les autres conclusions s'appliquent directement aux comptes, l'amendement proposé, lui, est général et usuel dans les contrats. On ne peut être responsable de ce qu'on ne connaît pas. L'amendement ne remet pas en cause les autres conclusions et il invite à voter en faveur de celui-ci.

**M. le Municipal Eric ZUGER** trouve l'amendement intéressant et l'argumentation de M. Busslinger valide. Il considère qu'il n'y a aucun risque d'invalidation des comptes.

**M. Xavier DURUSSEL** annonce que le Groupe des Verts se rallie à l'amendement.

**Au vote :**

**L'amendement de M. Burnand est accepté avec 4 avis contraires et 6 abstentions**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à majorité évidente et 2 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Après avoir pris connaissance et étudié :

- le rapport de la Municipalité sur la gestion 2014,
- le rapport général de la Commission de gestion 2014,
- le rapport de chacune des sous-commissions à la gestion,
- les comptes 2014,

**décide :**

1. de donner décharge à la Municipalité pour gestion administrative de l'année 2014;
2. de dire que les réserves d'usage sont expressément formulées pour le cas ou des éléments importants, susceptibles de modifier ses constats et donc ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance ;
3. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
4. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;
5. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
6. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

N° 23/6.15 Demande d'un crédit de CHF 9'630'000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures et de réaménagement de la chaussée à l'avenue de Marcelin et l'avenue Jean-Jacques-Cart, pour la mise en séparatif du chemin de Beausobre, pour la construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart et pour l'adaptation du passage des vélos du chemin de la Morgette, entre le chemin des Ânes et la Morges;

**M. Stéphane DEWARRAT,** président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Bertrand GILLIARD** ne souhaite pas contester l'opportunité d'entretenir les canalisations et autres infrastructures, ni celle de grouper les travaux d'entretien. Toutefois, il s'abstiendra car le PDCirc, pourtant déjà à l'ordre du jour lors du vote sur le Plan Directeur Communal, n'a toujours pas été communiqué, alors qu'il s'agit de l'un des axes principaux de la ville.

Il invite celles et ceux qui pensent comme lui à s'abstenir pour remettre en question toutes ces études dont les résultats arrivent après les réalisations concrètes.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond que le giratoire est prévu depuis plus longtemps que le début des travaux du PDCirc. Ce dernier a été reçu la veille et la Municipalité en analysera le contenu et informera le Conseil au mois de septembre.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** souhaite relever que le giratoire fait partie des mesures PALM 2007 et qu'il ne figure pas dans le PDCirc qui, lui, comprend des principes généraux.

**Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO** rappelle que le projet a déjà démarré vu que le Conseil a accepté l'achat de la parcelle adjacente en vue de la démolition d'un bâtiment. Il s'agit d'une opportunité d'augmenter l'offre en logement. Ce giratoire permettra d'améliorer la fluidité du trafic.

Bien que l'investissement soit important, une grande partie du montant est destinée à la mise à jour des infrastructures souterraines. Ces travaux permettront de réaliser les mesures PALM afin de donner des espaces à la mobilité douce et de sécuriser les traversées piétonnes.

Par ailleurs, des mesures financières fédérales sont disponibles pour près de CHF 2 millions et le prélèvement sur les fonds de réserve permettra d'alléger la facture de 50%.

Elle invite à voter favorablement ce projet.

**M. Pierre Marc BURNAND** s'exprime en ces termes :

*« J'interviens pour vous informer que, en tant que membre de la commission, je n'ai pas validé le rapport de la commission et je vous en donne brièvement les raisons, puisque cela ne figure pas dans le rapport.*

*La commission a tenu une seule séance le 14 avril. Elle a pu se mettre rapidement d'accord sur les conclusions.*

*Les membres de la commission ont finalement reçu un projet de rapport le jeudi 11 juin, soit cinquante-huit jours après l'unique séance.*

*Le président nous accordait alors quatre jours, dont le week-end, pour réagir.*

*Nous avons été plusieurs à protester face à cette procédure et cette précipitation. Le Président a rétorqué que ceux qui n'étaient pas contents pouvaient rédiger un nouveau rapport et qu'alors ils seraient tenus pour responsables du retard des travaux de la commission. C'est là que la moutarde a commencé à sortir des gonds.*

*J'ai personnellement réagi en disant que je n'étais pas d'accord avec le rapport, que je considérais qu'on n'avait pas le temps de le corriger de manière sereine, mais que cela ne m'empêchait pas d'approuver les conclusions.*
*Par quatre avis favorables, deux contre (dont le Président) et trois abstentions, la commission a souhaité l'ajout d'un paragraphe dans les conclusions.*

*«La commission, pour des raisons qui lui sont étrangères, n'a pas pu effectuer son travail dans des conditions normales. Elle a reçu dans la précipitation un projet de rapport qui n'a pu être ni discuté ni adopté formellement. Ainsi le rapport ci-dessus ne reflète pas nécessairement la position et les impressions des membres de la commission, qui se réservent la possibilité d'intervenir lors de la séance du Conseil pour préciser ou corriger certains points. En revanche, la commission a pu rapidement se mettre d'accord sur les seules conclusions du préavis. C'est la raison pour laquelle la commission, à l'unanimité, vous propose sans attendre de voter les décisions telles que figurant dans le préavis : […]»*

*Faisant fi de cette décision, le Président a adressé le rapport au Greffe sans insérer ce paragraphe. Au surplus, les modifications qu'il a apportées sur un certain nombre de points n'ont pas été formellement validées par la commission, par manque de temps et faute de méthode. Si on était intervenu, cela aurait tout bloqué et reporté le dépôt du rapport au mois de septembre : c'était contraire à la volonté de l'ensemble des commissaires. On a donc laissé aller. »*

Sur le fond, M. **Burnand** ne croit pas en l'utilité de ce giratoire pour résoudre les problèmes de circulation. Il aurait fallu s'y opposer lors de l'achat de la parcelle No659, et vu l'ampleur des travaux, le choix de l'aménagement de surface n'est pas financièrement différent.

Il invite à voter les conclusions du prévis.

**M. Laurent BEAUVERD** précise que, contrairement au préambule, il s'agit du bâtiment situé à Jean-Jacques Cart 9 et non 19.

Le Groupe SPI invite à voter les conclusions du préavis.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** rappelle qu'il s'agit d'une première mesure en faveur du trafic et que d'autres suivront.

**M. Stéphane DEWARRAT** s'oppose au discours de M. Burnand, rappelle le devoir de réserve des commissaires quant aux débats et à l'organisation l'interne de la commission. Il cite l'article 19 du Règlement du Conseil communal et demande que le Bureau prenne position par rapport à l'intervention de M. Burnand.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à majorité évidente et 5 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'630'000.00 subventions et participations de tiers non déduites pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures et de réaménagement de la chaussée à l'avenue de Marcelin et l'avenue Jean-Jacques Cart, pour la mise en séparatif du chemin de Beausobre, pour la construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques Cart et l'adaptation au passage des vélos du chemin de la Morgette entre le chemin des Ânes et la Morges ;
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de :

- CHF 2'200'000.00 au fonds N° 9280.02 "Epuration des eaux et collecteurs d'égouts",
- CHF 500'000.00 au fonds N° 9281.11 "Renouvellement des infrastructures de l'eau",
- CHF 500'000.00 au fonds N° 9281.12 "Renouvellement des infrastructures du gaz",

et le solde de CHF 6'430'000.00, subventions non déduites, en règle générale en 20 ans à raison de CHF 321'500.00 par année à porter en compte dès le budget 2016.

N° 28/6.15 Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole;

**Mme Lucie ROCHAT,** présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Philippe DERIAZ** soutient ce projet. En revanche, il s'interroge sur la démarche commerciale visant à vendre des produits, au détriment des producteurs locaux qui subissent des conditions économiques défavorables actuellement.

Il émet le vœu que la Municipalité puisse collaborer avec des entreprises de la région, notamment en contractant des variétés particulières du domaine horticole, voire en échangeant des services.

Cela permettrait d'éviter notamment la distorsion de concurrence.

**M. Philippe BECK** est étonné de l'intervention de M. Deriaz. Il constate que la Commune propose de nombreux produits et services et il ne voit pas pourquoi, elle ne pourrait pas vendre des produits horticoles.

**M. Philippe DERIAZ** ne s'oppose pas à la vente, mais prône une saine collaboration avec les acteurs locaux.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente et 3 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'Etablissement horticole ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 39'250.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

N° 31/6.15 Poste de chef de projet urbain affecté au projet Morges-Gare Sud pour une durée limitée à 3 ans.

**Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO,** présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** remercie la commission pour les délais d'urgence dans lesquels elle a travaillé.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

**Au vote :**

**L'amendement de la Commission est accepté à une majorité évidente et une abstention.**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder, pour une durée maximale de 5 ans, un poste (taux d'occupation à 100%) de chef de projet urbain affecté à la réalisation de Morges Gare-Sud;
2. de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes de fonctionnement dès l'année 2016, pour une durée de 5 ans;
3. de dire que, selon la date d'entrée en fonction en 2015, les charges sociales sont portées au compte de fonctionnement 2015.

**5. Postulat du Groupe des Verts "Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** constate que par souci de coordination, ce postulat est déposé dans tous les Conseils communaux où ils sont représentés. Il s'interroge de l'objectif recherché, notamment pour le Conseil communal de Morges. Si c'est pour faire de la politique cantonale, il vaudrait mieux passer par le Grand Conseil.

Il se demande si l'agglomération évoquée dans le postulat est celle définie par l'OFS en 2000 ou celle du PALM.

L'agglomération datant de 2000, le Groupe des Verts arrive tard avec son postulat. En effet il ne faut pas attendre 10 à 15 ans pour se rendre compte des problèmes

Les échelons existants étant déjà nombreux, il ne voit pas pourquoi il faudrait en rajouter un pour une notion définie dans la Constitution, mais traitée dans aucune loi.

S'il s'agit d'être représentés au niveau de la région et au vu du nombre de sièges imaginables, il n'est pas certain que les Verts y soient représentés-

Il invite à refuser ce postulat.

**M. Mathieu BORNOZ** revient sur le rapport de la Municipalité. Il y constate que les associations intercommunales font régulièrement débat et nombreux sont ceux qui s'interrogent sur leur réelle efficacité.

Le postulat est ouvert et ouvre des pistes de réflexion. Il n'y a pas de volonté de rajouter un étage institutionnel.

La réponse de la Municipalité est logique du point de vue d'un Exécutif, mais il serait sûrement intéressant d'en discuter au niveau du Conseil communal. Il demande le renvoi à une commission, conformément à l'article 62 du Règlement.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** ne souhaite pas remettre en cause les avis d'un juriste, mais il lui semble que la loi sur les Communes traite de l'agglomération. Elle pense qu'il serait intéressant de se pencher sur le sujet pour s'en assurer.

Elle soutient le renvoi à l'examen d'une commission.

**Au moins 10 personnes soutenant cette proposition le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**

## 6. Postulat Steven Kubler et consorts "Enfin une solution pour des loyers abordables à Morges ?" – Dépôt

Le postulant développera son texte lors d'une prochaine séance.

## 7. Motion de l'Entente Morgienne "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens" – Dépôt

Les motionnaires développeront leur texte lors d'une prochaine séance.

## 8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce qu'il n'y a pas d'autres réponses que la réponse écrite reçue par courrier.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** remercie la Municipalité pour sa réponse écrite et prend acte que la Municipalité aurait pu mieux faire. Elle exprime deux regrets : que la Municipalité n'ait pas consulté son conseil juridique plus vite et qu'elle n'ait pas repris tout de même contact avec l'architecte en question. Elle considère qu'un dommage réparable était tout de même existant.

Elle espère, pour clore cette affaire, que ce dossier serve de leçon pour l'avenir.

## 9. Questions, vœux et divers

**Mme Aline DUPONTET** signale que certains feux de signalisation à détection ne détectent pas les cyclistes, ce qui provoque parfois de la part de ceux-ci un comportement inadéquat, comme le passage au feu rouge. Cela est dangereux pour tous les usagers.

Elle demande si la Municipalité a connaissance de ce problème et si oui, si elle compte prendre des mesures, éventuellement en collaboration avec la PRM, pour assurer le confort et la sécurité des cyclistes à ces carrefours.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond que des boucles de détection sont présentes devant les feux de signalisation et qu'elles sont calibrées pour les vélos. Si le vélo n'était pas détecté, il suffit de se rapprocher de ces zones de détection.
Il serait possible de régler la sensibilité des détecteurs, mais ils se déclencheraient à cause des véhicules de la présélection d'à côté.

**Mme Aline DUPONTET** remercie la Municipalité pour sa réponse. Néanmoins, malgré plusieurs essais, notamment à l'avenue de Plan et à la sortie du Parc des Sports, elle n'a jamais réussi à déclencher les détecteurs.

Elle demande à la Municipalité de procéder à une vérification, en tout cas pour la sortie du Parc des Sports, car l'endroit est dangereux et fréquenté par de nombreux enfants.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** assure que le carrefour en question sera contrôlé.

**M. Bertrand GILLIARD,** en préambule, propose qu'un bouton soit installé pour les cyclistes au cas où ils ne seraient pas détectés, comme cela se fait aux Pays-Bas.

Il s'exprime ensuite sur les nouveaux quartiers prévus de Tolochenaz, En Molliau, qui devraient à terme accueillir 2'000 habitants. Il rappelle que lors de la construction du TSOL, devenu M1, on avait manqué l'occasion de réserver les terrains permettant l'extension jusqu'à Morges, aujourd'hui impossible, sinon en souterrain.

Il rappelle également les conditions ayant entraîné l'abandon du parking Charpentiers-Nord, pourtant anticipé.

Il revient sur l'article paru dans la presse, évoquant la liaison éventuelle par télécabine entre la gare de Morges et Tolochenaz. Bien que cela puisse paraître loufoque a priori, il ne se prononce pas sur la pertinence du projet.

M. Gilliard demande que soient réservés les espaces nécessaires à la construction éventuelle de cette liaison afin que celle-ci reste possible pratiquement.

Il forme le vœu que la Municipalité planifie et anticipe, en collaboration avec Tolochenaz, les aménagements nécessaires à la réalisation potentielle de ce projet. Il demande que ceci soit intégré dans le projet de Morges Gare-Sud et que le Conseil soit informé de la suite de ce dossier.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond que de nombreux témoignages de gens intéressés positivement à ce projet lui sont parvenus.

Dans le cadre d'une réflexion large sur la mobilité, ce projet est un volet qui sera étudié par le schéma directeur de la région morgienne. Les résultats de cette étude seront connus dans le courant de l'année 2016. Tous les paramètres, y compris ceux cités par M. Gilliard seront pris en compte.

**M. Raymond LAEDERACH** remercie la Municipalité pour la distribution de la brochure Easy Vote qui a pour but d'expliquer les enjeux électoraux aux 18-25 ans.

Il se demande si la distribution de cette brochure a eu un impact sur la participation aux dernières votations. Il est toujours surpris de constater que les jeunes ne connaissent pas bien les enjeux électoraux.

Il propose que cette brochure puisse également être distribuée à tous les votants pour simplifier la lecture du fascicule officiel.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** confirme que la distribution, encouragée par la Municipalité, a été réalisée pour la première fois lors des dernières votations.

Aucun retour significatif ne peut être transmis pour le moment, mais il serait intéressant de recueillir des informations sur ce sujet.

Il pense que la démarche a séduit les jeunes et également les plus de 25 ans.

**Mme Catherine HODEL** revient sur l'intervention de M. Dizerens lors du dernier Conseil, demandant que les commissions soient rapidement mise à jour sur le site Internet de la Ville. A ce jour, cela n'est toujours pas fait.

Elle demande également qu'une nouvelle liste des membres soit distribuée à tous les Conseillers.

**Le Président** répond que, sauf erreur, les commissions ont été mises à jour sur le site et que la liste des membres à jour sera transmise avant la rentrée politique.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** dépose le vœu évoqué lors du débat sur les comptes.

Il demande que le rapport de l'organe de révision soit présenté à la Commission des finances 3 semaines avant le délai pour rendre son rapport

**M. Jean-Bernard THULER** demande que les entrées des bâtiments où l'administration a des locaux soient mieux indiquées. En effet, à côté de l'une de ces entrées est situé un vétérinaire qui est constamment dérangé par les personnes à la recherche d'informations.

Le vœu ayant déjà été déposé lors d'une précédente séance, il demande quand la Municipalité y répondra.

Il émet également le vœu que l'on prenne au sérieux les questions de déplacement à vélo, notamment pour tester les déclencheurs de feux.

Il rappelle que la police est en possession de vélos et pourrait tout à fait s'assurer que cela fonctionne. Le Conseil a attribué CHF 50'000.00 par année pour y **parvenir**.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** répond que la commune n'est pas responsable de l'agence intercommunale d'assurances sociales, car elle est gérée par le CSR.

Il semblait que l'indication avait été posée, mais une vérification sera faite.

**M. Stéphane DEWARRAT** revient sur la Bergerie et demande si un autre projet est imaginable sur la parcelle plutôt que de détruire le bâtiment et devoir cloisonner la parcelle pour une période indéterminée.

Des projets de type associatifs ou tout autre projet constructif ne pourraient-ils pas se développer à cet endroit ?

**M. le Municipal Denis PITTET** répond que la Municipalité prendra une décision le 6 juillet, date à laquelle un rendez-vous est agendé avec la Maison des associations.

Une démolition de la Bergerie devant passer par une mise à l'enquête publique, tout un chacun aura le loisir de s'exprimer sur le sujet à cette occasion.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h21

| Le président | Le secrétaire |
|---|---|
| Yvan Christinet | Frédéric Ambresin |